

DECISION DU MAIRE
N°01/2022

MAPA RENOVATION DU QUARTZ
DECLARATION LOT 7 INFRUCTUEUX

Le Maire de la commune de LE SEQUESTRE

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération municipale du 28 septembre 2020 de délégation de pouvoir consenties au maire par le Conseil municipal, qui autorise le maire à « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget* »

Vu la délibération municipale n°210059 du 13 décembre 2021 approuvant l'avant-projet définitif pour la rénovation du Quartz

Vu l'avis d'appel public à la concurrence pour le marché en procédure adapté ouverte de rénovation de la salle du Quartz, divisé en 10 lots et donnant jusqu'au 18 mars 2022 pour la remise des offres.

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot 7 « Menuiseries intérieures »

DECIDE DE :

- DECLARER infructueuse la consultation pour le lot 7 « Menuiseries intérieures » du marché à procédure adaptée pour la rénovation du Quartz

- CONSULTER directement des entreprises pour ce lot

Fait à Le Séquestre, le 29 mars 2022




Le Maire,
Gérard POUJADE